



PROTECTION SOCIALE DES AGRICULTEURS

Maladie, accident du travail, invalidité, veuvage, changement de situation, accident de parcours, sont autant d'événements qui peuvent jaloner la carrière des agriculteurs.

En tant que non-salarié agricole, vous êtes obligatoirement rattaché à la MSA (Mutualité Sociale Agricole). Vous bénéficiez à ce titre de l'**Amexa** qui vous donne accès aux prestations santé pour vous-même et les membres de votre famille et de l'**Atexa** qui vous protège contre les risques d'accident du travail et les maladies professionnelles et leurs conséquences.

Néanmoins, le niveau des prestations est **loin d'être à la hauteur** comme l'illustrent le cas des retraites ou celui des indemnités en cas de maladie.

Le nombre de bénéficiaires du RSA activité et de la prime pour l'emploi reflète l'état de délabrement de notre agriculture. Il est temps de reconnaître l'impasse dans laquelle se trouve le système de protection sociale en agriculture et de prendre le problème à bras-le-corps.

Par exemple, une journée de remplacement coûte entre 130 et 180 € et il n'existe pas de prise en charge systématique pour avoir accès au service de remplacement.

La question que les agriculteurs et agricultrices doivent donc se poser est : en cas d'invalidité, de maladie ou d'un décès, combien de temps pourrais-je payer le service de remplacement ?

De même, en cas d'accident, non seulement les exploitants agricoles ne peuvent plus travailler et doivent donc payer pour se faire remplacer mais, en plus, les indemnités ne se déclenchent qu'après une longue carence. C'est pourquoi, actuellement, les accidents de travail ne sont pas toujours déclarés.

Si les agriculteurs percevaient des revenus suffisants, ils auraient la possibilité de se faire remplacer, ou au moins de prendre des assurances pour que cela soit possible le moment venu !

D'autres soucis sont fréquemment relevés comme :

- la difficulté de faire reconnaître une maladie comme étant professionnelle et donnant droit à indemnité ;
- la pension de réversion qui n'est pas spontanée et pour laquelle il faut faire une demande ;
- les délais de carence et de traitement des dossiers trop longs ;
- le manque de personnel disponible du service de remplacement, etc.

C'est pourquoi, la CR revendique de nombreuses améliorations auprès du Gouvernement, de la MSA et du service de remplacement.

Vous trouverez plus d'informations et toutes les revendications de la CR dans ce dossier :

[Protection sociale des agriculteurs](#)